

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERRES SUR ARGET

DELIBERATION N° 2018-88

Nombre de Conseillers : 14
En exercice : 14
Présents : 14
Absents : 0
Votants : 14
Procurations : 0

REÇU LE :

16 JAN. 2019

PREFECTURE FOIX

L'an deux mille dix-huit, le 13 DECEMBRE à 20 h 17, le Conseil Municipal de la Commune de SERRES SUR ARGET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Alain GARNIER, Maire de Serres sur Arget.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/12/2018

Date d'affichage : 08/12/2018

Présents : Michel ANDOLFO, Annabel AUGUSTIN, Françoise BAUZOU, Kévin CARBONNE, Antoine DOMANEC, Alain GARNIER, Raphaël GENZ, Camille HAUMONT, Fanny KUHNT, Didier MAURY, Paulette PORTET, Marie-Cécile RIVIERE, Thierry TORRES, Jacques VU-VAN.

Absents excusés (0) :

Absents avec Procuration (0) :

Absents non représentés (0) :

La séance est ouverte à 20 h 17.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil. **Madame Camille HAUMONT est désignée pour remplir cette fonction.**

OBJET : ECHANGES DE PARCELLES

M. le Maire expose :

Il existe un différend avec Mme Simone SUBRA née CASSE, qui ne veut pas payer les frais d'honoraires d'un échange de parcelle à Balança, mis à sa charge lors de la Délibération 2018-6-3 du 9 juillet 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal REFUSE à l'unanimité par 14 voix CONTRE

•**DE PAYER** les frais d'honoraires à charge de Mme Simone SUBRA.

Le conseil municipal propose d'inviter les personnes concernées par cet échange de parcelles à une concertation pour en débattre.

A Serres sur Arget, le 13 Décembre 2018
Le Maire,
Alain GARNIER



REÇU LE :
16 JAN. 2019
PREFECTURE FOIX

Reçu en Préfecture le :

Délibération rendue exécutoire par publication et/ou notification à compter du